

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-29 : FIN_89501 BUDGET SPANC VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
 Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexes,
 Vu l'instruction comptable M4,
 Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe du SPANC s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **388 901,53 €** dont :

- 153 693,55 € en Section de Fonctionnement,
- 235 207,98 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : --0,3 k€ par rapport au CA 2022	72 580 €	70-Redevances assainissement non collectif : -31,3 k€ par rapport au CA 2022	94 700 €
012-Charges de personnel : +4,6 k€ Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022	41 294 €	013-Remboursements sur rémunération et charges : Stable	795 €
65-Autres charges courantes : + 1,2 k€	6 140 €	78-Dotations aux actifs circulants : +0,5 k€	1 500 €
67-Charges exceptionnelles : +21,6 k€ Incluant une « réserve » destinée à l'équilibre de la section de fonctionnement	22 135,55 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté	56 698,55 €
022-Dépenses imprévues :	6 000 €		
68-Dotation aux provisions : +1,5 k€	1 500 €		
042-Dotations aux amortissements : Stable€	4 044 €		
TOTAL DF	153 693,55 €	TOTAL RF	153 693,55 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
4581-Opérations pour compte de tiers : +40,3 k€ par rapport au CA 2022)	206 177,50 €	4582-Opérations pour compte de tiers : +27,9 k€ par rapport au CA 2022	200 000 €
21-Mobilier : +29 k€ « Réserve » destinée à équilibrer la section d'investissement	29 030,48 €	042-Dotations aux amortissements	4 044 €
		001-Excédent d'investissement 2022 reporté	31 163,98 €
TOTAL DI	235 207,98 €	TOTAL RI	235 207,98 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « SPANC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-29_DEL-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023